Le tir du papegay, une tradition en survivance

Par Vincent Lacorde, août 2005

Document en ligne sur http://commercy.org

Depuis longtemps, les habitants de Loxéville aimaient bien faire la fête à l'occasion de Pâques, en témoignent des documents, retrouvés cette année dans les archives de la commune et déposés aux Archives départementales.

Nous sommes au XVII^{e} siècle ; chaque lendemain de Pâques, une vaste foire est organisée à Loxéville, qui compte alors environ 50 ménages. Une multitude de marchands y exposent et y vendent toutes sortes de choses ; une atmosphère de fête règne. Les habitants s'amusent bruyamment à côté des pèlerins venus visiter à l'église, les reliques de Saint Paul, Evêque de Verdun, et la fontaine du même nom, réputées parce qu'elles guérissent de la lèpre et de la folie.

Ce jour est aussi l'occasion de pratiquer un jeu existant depuis le Moyen-Âge : le tir du papegay. Dans la langue médiévale, le mot papegay signifie perroquet : on retrouve ce mot dans le *papagei* en allemand, *pappagallo* en italien ou *papegaai* en néerlandais… Le jeu du papegay consiste, pour ceux qui y sont autorisés, à tirer à l'arc ou à l'arbalète, sur un oiseau en papier ou en bois, placé en haut d'un mât. Le vainqueur du tournoi, reçoit le titre de "Roy", une part de gâteau, des cadeaux et surtout bénéficie d'exemptions notamment en matière d'imposition : le droit de papegay.

Les origines de ce jeu se trouvent dans le souci de protection qu'ont les communautés d'habitants, villes ou villages, en voie d'émancipation de leurs seigneurs locaux depuis le XII^{e} siècle. Ainsi, dès le début du XIV^{e} siècle, des "milices bourgeoises" se forment dans les villes et les villages afin de protéger les habitants des incursions des soldats des seigneurs voisins ou des bandes armées malintentionnées. Dans les provinces françaises de la Renaissance, ces milices, organisées militairement en bataillons et compagnies dirigées par des officiers dans les villes, se développent avec le soutien bienveillant du pouvoir royal qui y trouve d'habiles tireurs entraînés pour ses armées et la défense du territoire notamment à proximité des frontières. Autour de Loxéville des confréries d'archers existent depuis longtemps à Commercy, Lérouville, Mécrin, Pont-sur-Meuse… On se souvint d'ailleurs longtemps de cet épisode où, en 1536, la corporation de tir de Commercy défia celle de Saint-Mihiel à mi-chemin des deux villes, sur le territoire de Mécrin. Les Sammiellois ayant vaincu des Commerciens probablement mauvais perdants, une lutte s'engagea laissant sur le terrain quatre morts et neuf blessés.

Ces bourgeois sont sur le chemin menant à la "butte" où s'exerce le tir à l'arc. Le second personnage à droite derrière le joueur de fifre, montre une flèche. Huile sur bois, Ecole Flamande, XVI^e siècle, musée barrois n° d'inventaire 932.4.3.

Ces corporations de tir sont le plus souvent placées sous la protection de Saint Sébastien traditionnellement représenté lié et percé de flèches[1]. Selon la légende, Saint Sébastien protégerait aussi des épidémies de peste. La vocation des compagnies d'archers a d'ailleurs ensuite évolué vers des formes de confréries plus religieuses, toujours pour la protection des habitants des communautés, mais où la prière et la demande d'intercession des Saints a progressivement remplacé l'arc et les flèches.

[1] Sébastien : militaire romain condamné, vers 300, par l'empereur Dioclétien à être transpercé de flèches pour avoir protégé des chrétiens emprisonnés. Il survit à son supplice. On lui prête aussi le pouvoir d'arrêter les épidémies de peste qui seraient des flèches venues du ciel selon une antique légende.

Ordonnance de Charles III, duc de Lorraine : fondation et statuts de la confrérie Saint-Sébastien des archers de Bar et de Behonne, 1564 (copie 1706), 8 E 2

La fête annuelle des habitants de Loxéville est quant à elle remise en question par le procureur général du bailliage de Bar, Nicolas De Rouyn, par ailleurs baron et seigneur de Vassincourt. En 1703 tout d'abord, une ordonnance interdit aux marchands qui exposent à Loxéville lors de la fête de Pâques, de vendre autre chose que des chapelets, des médailles et des livres de prières afin de respecter la solennité du jour pascal. En 1705 ensuite, afin d'éviter les "débauches" dues au tir du papegay, une autre ordonnance interdit cet exercice pendant la quinzaine de Pâques.

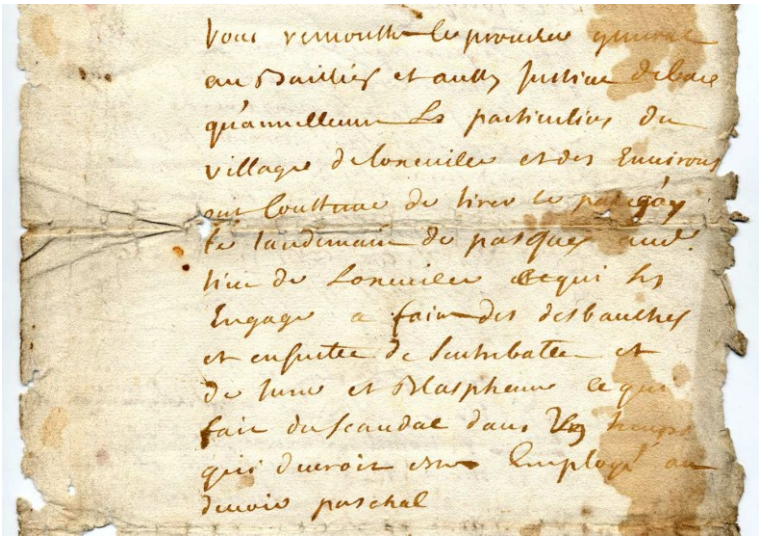

Une des deux requêtes du procureur Antoine De Rouyn ayant mis fin au tir du papegay à Loxéville le lendemain de Pâques. Le curé de Loxéville, Nicolas Charpentier, atteste ensuite avoir annoncé les interdictions lors du prône des messes paroissiales en 1703 et 1705.

"Vous remonttre le procureur general au bailliage et aulte justice de bar qu'annuellement les particuliers du village de Loxeville et des environs ont coustume de tirer le papegay le lendemain de pasques audit lieu de loxeville ce qui les engage a faire des desbauches et ensuite de s'entrebatre et de jurer et blasphemer ce qui fait du scandal dans un temps qui devroit estre employe au devoir paschal"
Lettre du procureur général du bailliage de Bar, Archives départementales de la Meuse, E dépôt 230 n° 81.

Cet épisode témoigne du déclin des confréries de tir au tournant du XVIII^{e} siècle : les privilèges fiscaux tendent à se réduire dans le Royaume et les Princes deviennent méfiants envers ces milices armées qui ont perdu de leur nécessité dans un pays mieux pacifié ; un édit du Roi Stanislas ordonne la suppression des milices armées en 1739. En outre, les confréries religieuses deviennent nombreuses : Conception, Saint Rosaire, Saint Sacrement, Notre Dame… Elles concurrencent les confréries de Saint-Sébastien. Mais surtout, les techniques militaires et l'armement évoluent. Pour ces raisons, au moment de la Révolution qui supprime toutes les confréries, nombreuses sont les compagnies de tir à l'arc qui ont déjà disparu. Cependant, la tradition du jeu survit sous d'autres formes, notamment lors des fêtes patronales.

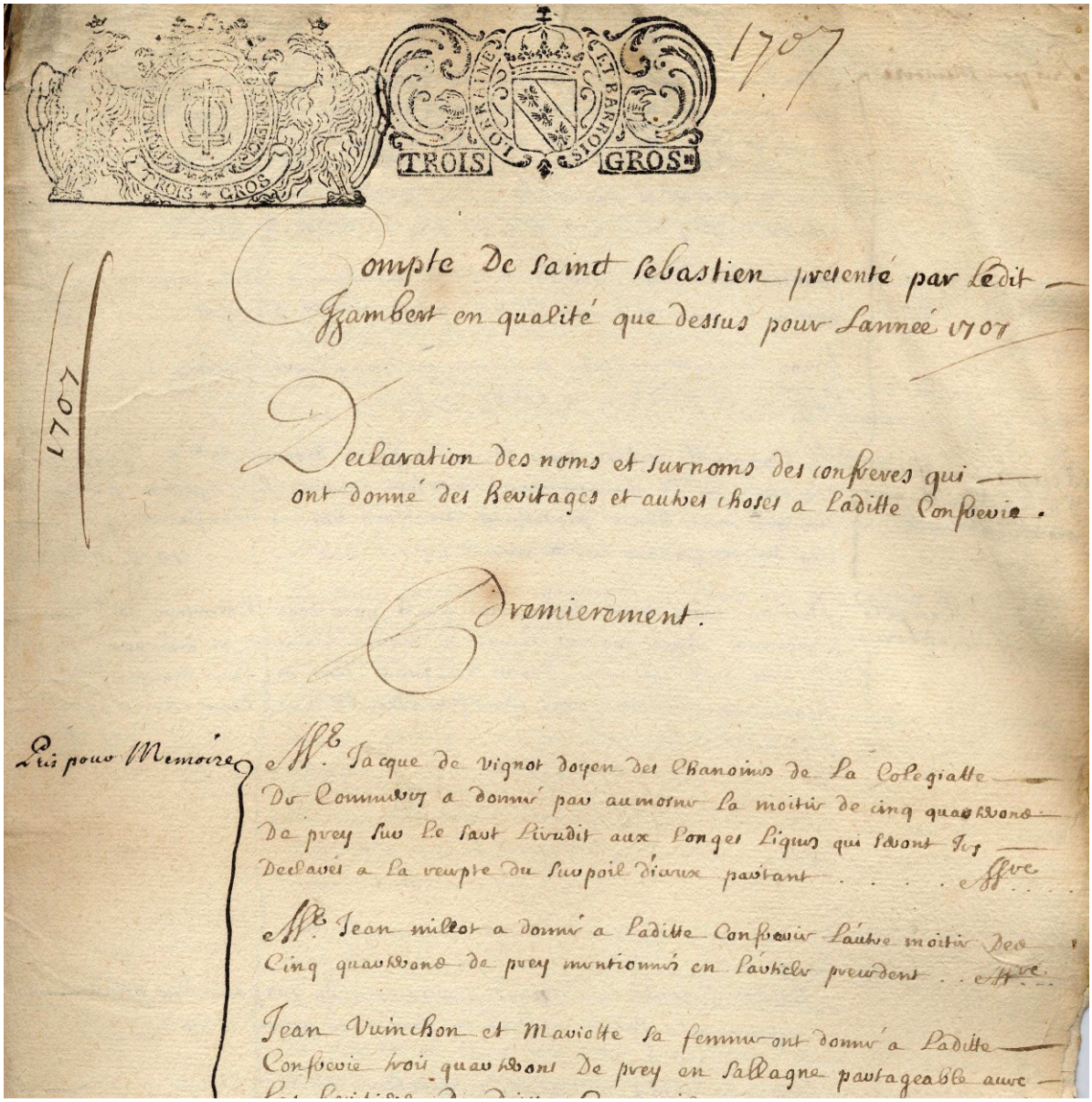

Comptes de la confrérie Saint-Sébastien de Commercy : les confrères font don de terres et de biens à la confrérie, 1707, Bp 1163.

Le traditionnel tir du papegay avait pratiquement disparu dans la France actuelle. Rare sont les fêtes réputées qui se sont maintenues. On peut cependant citer les fêtes du Roy l'Oiseau au Puy-en-velay ou la fête du Papegai à Rieux en Haute-Garonne. Une autre subsiste aussi en Meuse, non pas à Loxéville mais à quelques kilomètres de là, à Mécrin. Chaque année, en mai, les habitants du village tirent avec une antique arbalète sur un coq placé en haut d'un mât. Le gagnant ne bénéficie plus de remise d'imposition mais devient roi ou reine pour un an, dans une atmosphère festive avec des costumes du Moyen-Âge, défilé de chars et bal en soirée. La similitude avec ce qui se passait au XVII^{e} siècle est bien réelle.

Le tir à l'arc est aujourd'hui un sport et les clubs ont remplacé les compagnies. Le tir du papegay tend à revenir et à s'imposer dans les concours annuels d'archers, comme à Saint-Herblain (Loire Atlantique), Roye (Somme), Odon (Calvados), Claye (Seine-et-Marne), Château-du-Loir (Sarthe), Gavot (Haute-Savoie)… La tradition des fêtes médiévales et de l'entraînement militaire trouve ainsi son prolongement jusqu'à notre époque.

La fête du Papegai à Mécrin en Mai 2005, photo Michel Mousty

Sources (tous ces documents sont consultables aux Archives départementales de la Meuse à Bar-le-Duc)

- Lettres du procureur général du bailliage de Bar, 1703 et 1705 - E dépôt 230 n° 81
- Statuts de la confrérie des archers de bar, 1564 - 8 E 2
- Comptes de la confrérie Saint-Sébastien de Commercy, 1599-1739 – Bp 3117-3126 / Bp 1162-1163

- "La communauté et la foi, confréries et sociétés dans l'ouest de l'espace lorrain (XIII^{e} – XX^{e} siècles)", volume 2 - p. 27, Frédéric Schwindt, thèse de doctorat, 2004 – 117 J 215
- "Les sociétés de tir et les milices bourgeoises dans l'ancien duché de Lorraine et Barrois", E. Fourier de Bacourt, dans le bulletin de la société des lettres de Bar-le-Duc, 1895 – R100 1895
- "Pouillé du diocèse de Verdun", tome III p. 128, Abbé Gillant, 1904 – A 114 (Histoire de la paroisse de Loxéville)
- "Dictionnaire des communes", p. 257, H. Lemoine, 1909 – 8° 4791 (Histoire de Loxéville)
- "Reconnaître les Saints", p. 104, B. Desgraviers et T. Jacomet, 2003 – 4° 1766 (Saint Sébastien)
- "Histoire de Lorraine", tome II p. 191, Robert Parisot, 1978 – U 439
- "Encyclopédie Lorraine, la vie traditionnelle", p. 103, 1989 – 4° 687 (Le papegay à Mécrin et Pont-sur-Meuse)
- Internet